

VEGA SASU



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 juin 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 10 novembre 2023 sous réserves d'incidents

Suivant acte SSP du 03/11/2023 il a été constitué une SASU dénommée :

VEGA

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 56 Chemin des Pins 84340 ENTRECHAUX

Objet : la location de gîtes et meublés de tourisms, la réalisation de toutes prestations de parahôtellerie incluant notamment la fourniture de petits déjeuners, le nettoyage des locaux, la fourniture de linge de maison, l'accueil de la clientèle, la réalisation de prestations accessoires à l'hébergement telles que la restauration, les activités sportives, de bien être ou de détente, l'organisation de séjours à thème, séminaires et plus généralement tous évènements, toutes opérations annexes liées aux activités touristiques, l'achat, la vente, l'échange, la propriété, l'administration, la gestion par location ou autrement,

l'exploitation sous quelque forme que ce soit de tous immeubles bâtis ou non bâtis, immeubles à construire, parts ou actions de sociétés immobilières ou sociétés dont l'actif comprend un immeuble ou un fonds de commerce, programmes immobiliers, droits immobiliers, fonds de commerce et de tous droits et/ou obligations y afférent, toutes activités de marchand de biens, la construction en vue de sa vente en totalité ou par fractions d'un ensemble immobilier, la construction, la réparation, l'entretien, la restauration, la rénovation, la transformation, la décoration et l'aménagement de tous immeubles ; Maîtrise d'œuvre Tout Corps d'Etat, suivi des travaux et coordination des corps de métiers, Promotion



Ecrit par Echo du Mardi le 10 novembre 2023

immobilière, Lotisseur, aménageur foncier, achat et revente de matériaux et produits finis liés à l'habitation et l'équipement des biens immobiliers, toutes activités de conseil dans le domaine de l'immobilier, toutes prises de participations dans toutes sociétés ou entreprises

Président : M. Jurgen BAETENS demeurant Gijmelsesteenweg 116B 3200 AARSCHOT (Belgique)

Clause d'agrément: Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission: Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de AVIGNON.